

MAIRIE DE CHOLET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 FÉVRIER 2025

Sont présents :

Monsieur Gilles BOURDOULEIX : Maire

Monsieur Laurent JUTARD : Maire-Délégué

Monsieur Patrice BRAULT, Monsieur Frédéric PAVAGEAU, Madame Natacha POUPET-BOURDOULEIX, Monsieur Olivier BAGUENARD, Madame Laurence TEXEREAU, Monsieur Florent BARRÉ, Madame Annick JEANNETEAU, Monsieur François DEBREUIL, Madame Elisabeth HAQUET, Madame Patricia HERVOUET, Madame Krystell BEILLOUET : Adjoints

Madame Evelyne PINEAU, Monsieur Antoine RAMEH, Monsieur Patrick PELLOQUET, Monsieur Michel VIAULT, Monsieur Chaysavanh PRAVORAXAY, Madame Patricia RIGAUDEAU, Monsieur Bruno VIEVILLE, Madame Maya JARADE, Monsieur Ammar HADJI, Madame Florence JAUNEAULT, Monsieur Jean-François BAZIN, Madame Nathalie GODET, Madame Sylvie ROCHAIS, Monsieur Frédéric GRAVELEAU, Madame Valérie MAUDET, Madame Charline ABELLARD-COLINEAU, Monsieur Rémi BARBÉ, Monsieur Jean-Michel DEBARRE, Madame Muriel COURTAY, Monsieur Franck LOISEAU, Madame Sylvie TOLASSY, Madame Martine GUERRY, Monsieur Alexis GINGREAU, Monsieur François-Michel SOULARD, Madame Marie DUBREUIL, Monsieur Michel CHAMPION : Conseillers Municipaux

Est absent :

Monsieur Franck CHARRUAU.

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-Paul BREGEON à Monsieur Michel VIAULT, Madame Sylvie DORBEAU à Monsieur Frédéric PAVAGEAU, Monsieur Aurélien DURAND à Madame Natacha POUPET-BOURDOULEIX, Monsieur Kai-Ulrich HARTWICH à Madame Muriel COURTAY, Madame Carole BOSSARD-GAUTIER à Madame Sylvie TOLASSY.

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Madame Laurence TEXEREAU comme secrétaire de séance.

N° 2.1 - DENOMINATION DE LA VOIE JOUXTANT L'ALLEE DE LA ROCHE DU RIBALET

Afin d'éviter des erreurs postales, il semble nécessaire de dénommer la voie jouxtant l'allée de la Roche du Ribalet.

Cette allée prend naissance face au numéro 7 de l'allée de la Roche du Ribalet. Elle concerne trois propriétés (voir plan joint).

Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer la voie jouxtant l'allée de la Roche du Ribalet : Allée du Trézon du nom du cours d'eau (affluent de la Moine) situé en bas du coteau surplombant le Lac de Ribou.

Le Conseil Municipal de la Ville de Cholet,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2121-30,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de dénommer les voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation, situés à Cholet,

Vu l'avis favorable de la commission développement, en date du 5 février 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DECIDE

Monsieur Jean-Michel DEBARRE ne participant pas au vote.

Article unique - d'attribuer le nom **Allée du Trézon** à la voie jouxtant l'allée de la Roche du Ribalet et matérialisée sur le plan joint.

Délibération publiée le 12/02/2025 sur le site internet de la collectivité, en exécution des dispositions des articles L. 2131-1 et R.2131-1 du code général des collectivités territoriales.



Pour extrait conforme,



Signé électroniquement par : Laurence TEXEREAU
Date de signature : 11/02/2025
Qualité : Adjoint

Transmis à la Sous-
Préfecture de Cholet

Le 12 févr. 2025

VILLE DE CHOLET

Laurence TEXEREAU
Adjointe


Signé électroniquement par : Gilles BOURDOULEIX
Date de signature : 11/02/2025
Qualité : Maire

Gilles BOURDOULEIX
Maire de Cholet
Président de Cholet
Agglomération
Député honoraire